

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 06 AVRIL 2017 Feuille 2017-010

L'an 2017, le 06 Avril, à vingt heures trente,
LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par Madame le Maire le 28 mars 2017,
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Christine
SOUVAY, Maire.

Membres Présents: SOUVAY Christine - VINEL Jean-Paul - FERRY Régis -
CHRISMENT Stéphane - PHILIPPE Véronique - GRANDJEAN Marcelle - MANGIN
Doriane - HANZO Stéphanie - HERMANN Alain - ORBAN Jean-Louis.

Membres absents excusés :

- M. MARTIN Stéphane a donné pouvoir de voter en son nom à M. CHRISMENT Stéphane
- M. FESCIA Grégory a donné pouvoir de voter en son nom à M. VINEL Jean-Paul
- Mme MATHIEU Nathalie a donné pouvoir de voter en son nom à Mme MANGIN Doriane
- M. VAIREL Pierre-Alexandre a donné pouvoir de voter en son nom à M. FERRY Régis
- Mme HEMARD Sandrine a donné pouvoir de voter en son nom à M. HERMANN Alain

Conformément à l'article L2121.15, M. CHRISMENT Stéphane a été nommé secrétaire de séance. Le procès-verbal de la réunion du 16 mars, l'ordre du jour de la présente réunion sont adoptés à l'unanimité.

RAPPORT DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN :

Madame le Maire fait part des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) reçues en Mairie, pour lesquelles elle a décidé de renoncer à exercer le droit de préemption :

- DIA reçue le 24/03/2017: habitation, au 12 chemin de la Haye, n° cadastre ZB 248
- DIA reçue le 06/04/2017 : habitation, au 15 rue du Chapuy, n° cadastre ZA 340 une partie car division en cours

18/2017 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve, par 3 abstentions et 11 voix pour, comme suit le compte administratif 2016

Section d'exploitation :

.Dépenses	621 046,76 €
.Recettes	717 272,07 €
Excédent de l'exercice	96 225,31 €
Excédent n-1	49 805,43 €
Soit un excédent total de	146 030,74 €

Section d'investissement :

.Dépenses	844 355,08 €	Restes à réaliser
.Recettes	1 505 509,50 €	93 640,69 €
		73 453,80 €

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 06 AVRIL 2017

Excédent de l'exercice	661 154,42 €
Déficit n-1	182 458,12 €
Soit un excédent total de	478 696,30 €

Le Maire ne prend pas part au vote

19/2017 AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DE LA COMMUNE

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal arrête les comptes de l'exercice 2016 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un solde excédentaire de la section d'investissement de 478 696,30 €
- Un résultat excédentaire de la section fonctionnement de 146 030,74 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de 93 640,69 €
- En recettes pour un montant de 73 453,80 €

Le besoin de la section d'investissement est estimé à NEANT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 3 abstentions et 12 voix pour,

-DECIDE d'affecter le résultat 2016 de la façon suivante :

Ligne R001 : Solde excédentaire d'investissement reporté : 478 696,30 €

Ligne R002 : Excédent de fonctionnement reporté de 146 030,74 €

20/2017 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 de la commune établi par le Trésorier.

21/2017 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, comme suit le compte administratif 2016

Section d'exploitation :

.Dépenses	108 185,60 €
.Recettes	109 212,94 €
Excédent de l'exercice	1 027,34 €
Excédent n-1	6 004,51 €
Soit un excédent total de	7 031,85 €

Section d'investissement :

.Dépenses	21 271,51 €	Restes à réaliser
.Recettes	35 891,51 €	NEANT
Excédent de l'exercice	14 620,00 €	NEANT
Excédent n-1	156 041,10 €	

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 06 AVRIL 2017 Feuillelet 2017-011

Soit un excédent total de **170 661,10 €**

Le Maire ne prend pas part au vote

22/2017 AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DE L'ASSAINISSEMENT

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal arrête les comptes de l'exercice 2016 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un solde excédentaire de la section d'investissement de 170 661,10 €
- Un résultat excédentaire de la section fonctionnement de 7 031,85 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de NEANT
- En recettes pour un montant de NEANT

Le besoin de la section d'investissement est estimé à NEANT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE d'affecter le résultat 2016 de la façon suivante :

Ligne R001 : Solde excédentaire d'investissement reporté : 170 661,10 €

Ligne R002 : excédent de fonctionnement reporté de 7 031,85 €

23/2017 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 de l'assainissement établi par le Trésorier.

24/2017 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 DE LA FORET

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, comme suit le compte administratif 2016

Section d'exploitation :

.Dépenses	95 625,30 €
.Recettes	93 066,37 €
Déficit de l'exercice	2 558,93 €
Excédent n-1	20 407,19 €
Soit un excédent total de	17 848,26 €

Section d'investissement :

		Restes à réaliser
.Dépenses	7 219,83 €	NEANT
.Recettes	3 801,36 €	NEANT
Déficit de l'exercice	3 418,47 €	
Déficit n-1	3 801,36 €	
Soit un déficit total de	7 219,83 €	

Le Maire ne prend pas part au vote

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 06 AVRIL 2017

25/2017 AFFECTATION DU RESULTAT 2016 DE LA FORET

Sur proposition du Maire,

Le Conseil Municipal arrête les comptes de l'exercice 2016 en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- Un solde déficitaire de la section d'investissement de 7 219.83 €
- Un résultat excédentaire de la section fonctionnement de 17 848,26 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- En dépenses pour un montant de NEANT
- En recettes pour un montant de NEANT

Le besoin de la section d'investissement est estimé à 7 219.83 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE d'affecter le résultat 2016 de la façon suivante :

.Ligne R002 : excédent de fonctionnement reporté de 10 628,43 €

.Article 1068 : 7 219.83 €

.Ligne D001 : déficit d'investissement reporté de 7 219.83 €

26/2017 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE LA FORET

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2016 de la forêt établi par le Trésorier.

27/2017 PARTICIPATION FINANCIERE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA MAISON DE RETRAITE INTERCOMMUNALE DE BRUYERES

Par courrier en date du 20 Mars 2017, le Syndicat Intercommunal de la Maison de Retraite Intercommunale de Bruyères a fixé à 284.44 € le montant de la participation syndicale budgétaire de la commune pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter au paiement de cette participation syndicale budgétaire la somme de 284.44 € qui sera prélevée à l'article 6554 du budget primitif 2017.

28/2017 ALLOCATION DE SUBVENTIONS 2017

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'allouer pour l'année 2017 les subventions suivantes :

DESIGNATION	SOMMES ALLOUEES
ADMR	140,00 €
Amicale des Donneurs de Sang bénévoles des 3 Vallées	40,00 €
Amicale des Amis de l'École	750,00 €
Aydoilles Tonic	340,00 €
Club de Pétanque	347,00 €
Club LAMA	183,00 €
Croix Rouge	40,00 €
Société de Pêche	92,00 €

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 06 AVRIL 2017 Feuille 2017-012

USEP	250,00 €
AFN	40,00 €
Association Sportive d'Aydoilles de Football	544,00 €

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2017.

29/2017 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2017

Vu le Code général des Impôts

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 2 voix contre et 13 voix pour, fixe les taux des taxes locales pour 2017 comme suit :

Taux de taxe d'habitation : 10,07 %

Taux de taxe foncière sur le foncier bâti : 10,27 %

Taux de taxe foncière sur le foncier non bâti : 27,45 %

30/2017 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA FORET

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2017 de la forêt comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes 72 514,43 €

Section d'investissement :

Dépenses et Recettes 23 649,83 €

31/2017 VERSEMENT D'EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE DE LA FORET VERS LE BUDGET COMMUNAL

Suite au vote du budget primitif de la forêt 2017, il apparaît un excédent de 11 482,43 €, de ce fait Madame le Maire propose que cette somme soit versée sur le budget communal 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de reverser, au budget principal exercice 2017, article 7551, la somme de 11 482,43 € provenant du budget annexe forêt, article 6522.

32/2017 PARTICIPATION FINANCIERE A LA FORMATION BAFA D'UN AGENT

Madame le Maire explique que l'agent recruté en CAE-CUI en octobre 2016, affecté aux services périscolaires et centre aéré, n'a pas de diplôme relatif à l'animation, c'est pourquoi elle propose aux membres du conseil municipal que la collectivité prenne en charge les frais de formation relatifs au BAFA qui s'élèvent à 415,00 € et 15,00 € pour

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 06 AVRIL 2017

l'adhésion à l'organisme. Cette formation se déroulera du 15 au 22 avril 2017 avec la ligue de l'enseignement des Vosges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de prendre en charge le frais relatifs à la formation BAFA de 415,00 €, à l'article 6333 ainsi que l'adhésion de 15,00 € à la ligue de l'enseignement, article 6281.

33/2017 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal vote, par 3 voix contre et 12 voix pour, le budget primitif 2016 de la commune comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes 767 688,14 €

Section d'investissement :

Dépenses et Recettes 947 846,46 €

34/2017 EQUILIBRE DU BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT : SUBVENTION DU BUDGET DE LA COMMUNE AU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Par référence à la délibération du 17 mai 1994 et conformément à l'article 132.5 du Code des Communes, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-DEDIDE de solliciter une participation financière du budget de la commune de 36 069,40 €

35/2017 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 DE L'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2016 de l'assainissement comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses et Recettes 111 506,53 €

Section d'investissement :

Dépenses et Recettes 206 552,61 €

36/2017 AUTORISATION DES ENCAISSEMENTS DES PRODUITS LOCAUX PAR INTERNET

Madame le Maire informe le conseil municipal que la direction générale des finances publiques met en œuvre un traitement informatisé dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 06 AVRIL 2017 Feuillet 2017-013

Le présent traitement dispose d'un serveur de télépaiement par carte bancaire pour assurer le paiement par carte bancaire des créances des collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

La mise en place de ce traitement informatique devrait permettre aux usagers de payer en ligne, via internet, (par exemple) :

- la cantine
- l'accueil périscolaire et hors périscolaire
- les nouvelles activités périscolaires
- les factures d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- la mise en place du paiement par Internet dans les conditions exposées ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention et tout document relatifs à ce projet

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1 - Les champs golots auront lieu le samedi 08 avril à partir de 14h30. Les enfants pourront faire naviguer les embarcations, qu'ils ont confectionnées aux NAP, sur le ruisseau des Bolottes.

2 - Une réunion avec tous les élus aura lieu prochainement pour présenter le projet de sécurisation de la RD 420 sur lequel le CAUE et le groupe de travail mené par M. FERRY ont travaillé

3 - Les services mutualisés de la CAE sont venus ce jour faire le tour des rues d'Aydoilles afin de faire le bilan de celles qui auraient besoin d'être refaites

ORDRE DU JOUR - SEANCE DU 06 AVRIL 2017

N° de délibération	Objet	Domaine	Code matière
18/2017	Approbation du compte administratif 2016 de la commune	Finances locales	7.1.1.3
19/2017	Affectation du résultat 2016 de la commune	Finances locales	7.1.1.3
20/2017	Approbation du compte de gestion 2016 de la commune	Finances locales	7.1.1.3

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 06 AVRIL 2017

21/2017	Approbation du compte administratif 2016 de l'assainissement	Finances locales	7.1.1.3
22/2017	Affectation du résultat 2016 de l'assainissement	Finances locales	7.1.1.3
23/2017	Approbation du compte de gestion 2016 de l'assainissement	Finances locales	7.1.1.3
24/2017	Approbation du compte administratif 2016 de la forêt	Finances locales	7.1.1.3
25/2017	Affectation du résultat 2016 de la forêt	Finances locales	7.1.1.3
26/2017	Approbation du compte de gestion 2016 de la forêt	Finances locales	7.1.1.3
27/2017	Participation financière au Syndicat Intercommunal de la Maison de Retraite Intercommunale de Bruyères	Finances locales	7.6.1
28/2017	Allocation de subventions 2017	Finances locales	7.5.3
29/2017	Vote des taux d'imposition pour 2017	Finances locales	7.2.1.1
30/2017	Vote du budget primitif 2017 de la forêt	Finances locales	7.1.1.1
31/2017	Versement d'excédent du budget annexe de la forêt vers le budget communal	Finances locales	7.5.6
32/2017	Participation financière à la formation BAFA d'un agent	Finances locales	7.10
33/2017	Vote du budget primitif 2017 de la commune	Finances locales	7.1.1.1
34/2017	Équilibre du budget de l'assainissement : subvention du budget de la commune au budget annexe de l'assainissement	Finances locales	7.5.5
35/2017	Vote du budget primitif 2017 de l'assainissement	Finances locales	7.1.1.1
36/2017	Autorisation des encaissements des produits locaux par Internet	Finances locales	7.1.2.2
Questions et informations diverses			

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 06 AVRIL 2017 Feuille 2017-014

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - SIGNATURES DES MEMBRES AYANT
PRIS PART AU VOTE

C.SOUVAY, Maire	J-P VINEL, 1 ^{ère} Adjoint	R. FERRY, 2 ^{ème} Adjoint	S.CHRISMENT, 3 ^{ème} Adjoint
V. PHILIPPE, 4 ^{ème} Adjointe	M. GRANDJEAN	N. MATHIEU est représentée par D. MANGIN	P-A VAIREL est représenté par R. FERRY
S. MARTIN est représenté par S. CHRISMENT	G.FESCIA est représenté par J.P. VINEL	D.MANGIN	S. HANZO
A.HERMANN	J.L. ORBAN	S. HEMARD est représentée par A. HERMANN	

PROCES VERBAL DE SEANCE DU 06 AVRIL 2017

